



MOTION

Concernant une prise en compte concrète du mouvement associatif et du bénévolat dans la société vaudoise, de son appui et de son encouragement par l'Etat et par les communes, sur la base des principes de l'article 70 de la Constitution.

Pour rappel, la Constitution prévoit :

« l'Etat et les communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance.

- *Ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d'intérêt général.*
- *Ils peuvent leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat.*
- *Ils facilitent le bénévolat et la formation des bénévoles.*

Selon l'Office fédéral de la statistique, une personne sur quatre en Suisse exerce au moins une activité non rémunérée dans le cadre d'organisations et d'institutions, ce qui représente un million et demi de personnes. Cette même étude distingue entre participation au **travail bénévole organisé** (associations sportives, culturelles, socio caritatives et institutions religieuses – toutes deux moins fréquentées – ou encore associations de défense d'intérêts et partis politiques) et **travail bénévole informel** (garde d'enfants, aidants naturels, soins à des adultes). Pour cette dernière catégorie, une récente étude du Fonds national de la recherche scientifique (PR52, août 2008) estime à deux milliards par an la somme offerte par le travail gratuit dans le domaine de la garde des petits enfants par leurs grands parents. Quant à la partie plus large de ce travail bénévole informel, elle est estimée à 13 milliards par an.

La moindre connaissance du mouvement associatif dans le canton n'a pas besoin de ces chiffres pour savoir combien le mouvement associatif et le bénévolat sont absolument indispensables au bon fonctionnement de notre société. Et il ne s'agit pas seulement d'engagements de type caritatif. Comment imaginer nos clubs sportifs, les associations culturelles – dans le domaine de la musique et du chant par exemple – sans ces précieux engagements bénévoles ?

C'est pourquoi nous proposons que le Conseil d'Etat se détermine sur la façon dont il entend mettre en pratique les principes de l'art. 70 de la Constitution. Dans sa réponse à l'interpellation Jaquet (08 INT 115), le Conseil d'Etat n'envisageait que l'aspect socio caritatif du bénévolat, certes très important mais qui ne représente qu'un des volets du mouvement associatif et du bénévolat, comme on l'a vu plus haut. Nous aurions souhaité une vision plus transversale que celle, hautement utile et respectable d'ailleurs, du SASH. Il aurait du être fait mention par exemple de congés facilités pour la formation de bénévoles- dans le domaine de cours pour futurs cadres sportifs par exemple-, de mise à disposition de locaux, de précisions concernant les contrats de prestations, afin que les uns ne fassent pas le travail des autres. En d'autres termes que l'Etat ne fasse pas faire son travail par des bénévoles.

A nos yeux, le bénévolat est une mosaïque faite d'engagements très divers. L'appui que peut offrir l'Etat devrait s'inscrire dans une collaboration et non pas dans une hiérarchie, avec le souci d'observer les besoins, de soutenir ce qui existe et de faire germer des solutions.

Dans ce but, nous proposons la création, non pas d'une commission sous la houlette du SASH comme le suggérait le Conseil d'Etat, mais d'une Chambre consultative avec un responsable, ou un délégué cantonal, soucieux de transversalité et de soutien, et pas seulement de promotion, et qui réunirait des associations, la société civile, des représentants des communes et de l'Etat .

Le Conseil d'Etat, qui avait inscrit le soutien au mouvement associatif dans son programme de la législature précédente, pourrait dans sa réponse donner les grandes lignes de sa politique afin de pouvoir construire, en accord avec les personnes concernées, une action innovatrice, en accord avec la Constitution et que nombre de cantons nous envieraient.

Lausanne le 24 février 2009

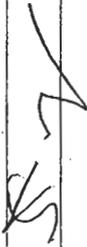
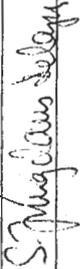
Christiane Jaquet-Berger

Souhait développer + demande renvoi en commission

Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2008

Abbet Raphaëli	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Césia	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille	Cherix François	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Christen Jérôme	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Fiora-Guttman Martine
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Valotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Giardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2008

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rod Armand
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hauri Jacques-André	Monod Alain	Roulet Catherine 
Jaquet-Berger Christiane 	Montangero Stéphane 	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger 
Jufer, Tissot Nicole 	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jungclaus Delarze Suzanne 	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie 
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra 
Kernen Olivier 	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Streit Christian
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Maillefer Denis-Olivier 	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Marendaz André 	Poncet Gabriel	Villa Sylvie 
Martinet Philippe 	Randin Philippe	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas 	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique 
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Aliette	Wysa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert 
Métraux Béatrice	Rochat Nicolas 	Zwahlen Pierre